

COMMENT RENTABILISER VOTRE EPARGNE ?

Il ne faut jamais attendre d'être riche pour épargner, a dit le sage. Il nous faut donc tous, autant que nous sommes, bien gérer nos revenus de façon à dégager une épargne utile à même de nous permettre d'anticiper la résolution des problèmes latents de la vie, et d'assurer notre bien-être et celui de nos familles. Mais attention ! Il n'est pas question de thésauriser cette épargne, au risque de la voir se déprécier du fait de l'inflation qui commande l'érosion naturelle de la monnaie. Le placement bancaire classique en compte d'épargne, Bon de caisse ou Dépôt à Terme (DAT) par exemple, permet généralement d'annihiler l'effet de cette érosion, pour autant que le taux net du placement soit au moins égal à celui de l'inflation.

Cela est bien pour les tous petits épargnants et pour les personnes qui ont une grande aversion au risque. Mais, lorsqu'on atteint un certain niveau d'épargne, il faut accepter de prendre des risques en investissant. Plusieurs possibilités d'investissement s'offrent à nous :

- 1) Créer sa propre affaire : c'est une approche louable. Mais, il faut d'abord être disponible pour la suivre ; ce qui n'est pas toujours le cas. Bien sûr qu'on peut la faire suivre par une tierce personne. Mais attention !... En outre, il faut une bonne dose d'expertise pour le secteur d'activité choisi, et des arguments avérés de gestionnaire. Ce n'est pas toujours évident.
- 2) Prendre des participations dans des affaires déjà existantes, à réputation établie, ou prêter son argent directement à une société existante, à un taux bien supérieur au placement bancaire moins risqué. Dans ces deux cas, on aura choisi d'investir sur un marché financier. Ici aussi, il faut une bonne dose de culture financière et boursière pour cerner l'activité, au risque de perdre naïvement de l'argent. C'est pourquoi, nous recommandons vivement à ces investisseurs de se rapprocher des spécialistes, principalement des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

Les SGI structures spécialisées dans l'ingénierie financière et boursière, proposent généralement une gamme de produits et de services qui permettent de diversifier et de rentabiliser au mieux l'épargne de leurs clients. Les SGI assurent tout particulièrement la gestion dynamique des portefeuilles-titres à travers des stratégies adaptées aux préoccupations de leurs clients. C'est ainsi que la « gestion sous mandat », constitue l'un de nos produits phares nous permettant d'intervenir avec davantage d'efficacité en saisissant rapidement les meilleures opportunités du marché.

Cette gestion déléguée du portefeuille est offerte à un nombre limité de clients, elle est mise en œuvre par le gestionnaire de portefeuille de la SGI.

Disponible et réactif, il est à l'écoute du client pour la construction d'une relation durable, fondée sur la confiance et la discrétion.

Méthodologie :

1- Mise en place de stratégies d'investissement adaptées et évolutives :

A l'issue d'un entretien approfondi, le gestionnaire de portefeuille détermine avec le client son profil d'investisseurs en fonction de ses priorités en termes de risque, de performance attendu et de durée d'investissement des capitaux à investir.

2- Conseil en matière d'organisation des avoirs :

Pour optimiser le rendement et la fiscalité du portefeuille, le gestionnaire de portefeuille conseille à son client une répartition des capitaux entre les différents supports à privilégier : compte titres, Dépôts à terme ou compte d'épargne, assurance-vie, etc...

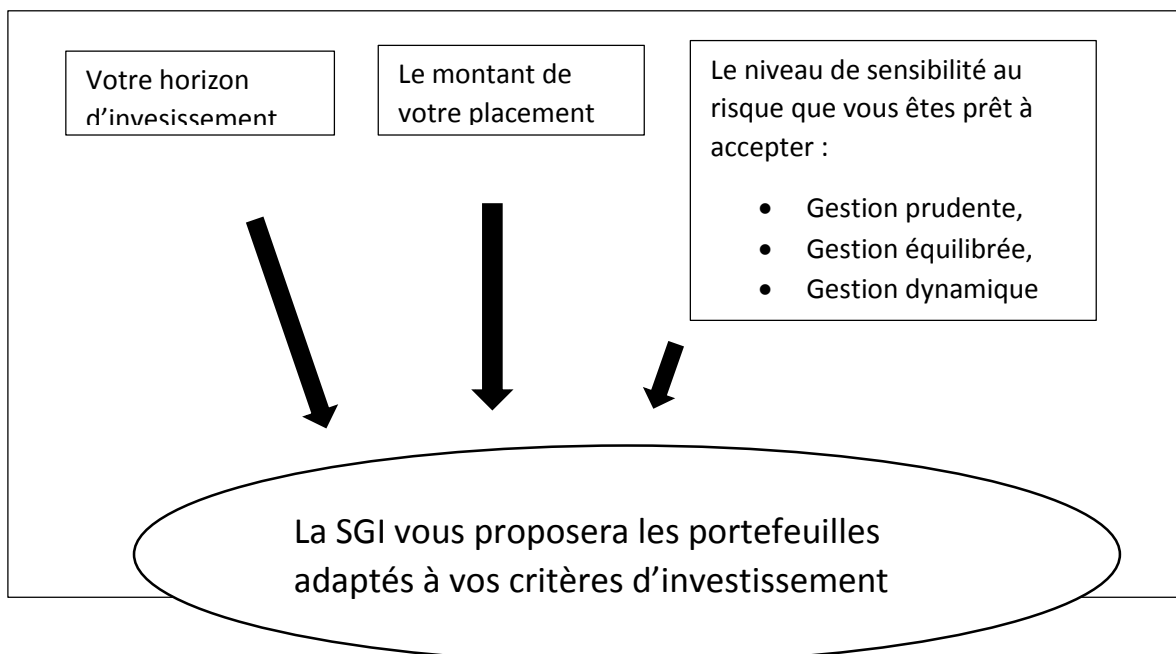
3- Processus d'investissement rigoureux :

Les orientations prises par le gestionnaire s'appuient sur une politique d'investissement élaboré par l'équipe de spécialistes (économistes, analystes et spécialistes des marchés). Il dispose également de nombreuses sources d'informations qui lui permettent de déceler les opportunités des marchés.

4- Un engagement de transparence :

- L'orientation de gestion que le client définit avec le gestionnaire est reprise contractuellement dans le mandat de gestion qui précise notamment :
 - La proportion des capitaux investis en actions ;
 - Le niveau de risque associé à l'investissement du client ;
 - L'horizon de placement conseillé...
- Le client peut être informé en permanence des opérations effectuées sur son portefeuille titres.

A une période bien définie par la SGI, il reçoit un bilan de gestion retraçant l'évolution des marchés, la politique d'investissement suivie, l'évolution de ses actifs, ainsi que la performance de gestion dégagée.



En conclusion, il faut savoir que le taux de rendement global moyen d'un portefeuille de titres bien choisis et bien gérés se situe autour de 4%, avec des scores pouvant atteindre 8% voire plus. Le taux d'inflation en glissement annuel oscillant entre 0 et 1,3% en moyenne dans l'espace UEMOA, nous ne pouvons qu'encourager l'investissement en bourse. Bien entendu, il faut éviter de ressembler à cet investisseur que Peter LYNCH qualifie d'imprudent parce que continuellement habité par trois sentiments émotionnels : l'inquiétude, la suffisance et la capitulation. Il faut tout simplement se rapprocher d'une SGI.

Par l'Association Professionnelle des SGI

Le Président